



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 19 décembre 2019

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 5

OBJET :

DE-CDE-19-12-1-03) PROPOSITION DU BAREME DES COTISATIONS 2020
DES ADHERENTS A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures
trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 12 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. CHARDON, M. LELONG, M. DENHEZ,
Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. MANSOZ, Mme COUSTEIX, Mme TOP,
Mme VALVERDE, M. TOURNE, Mme HAUCHEMAILLE, M. MESNARD,
Mme BIDAULT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE,
Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE,
Mme THIRIET.

Excusés : Mme GREINER, Mme LE BIDEAU, Mme DERAY, Mme GIRARD, M.
MARCILLY.

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la nécessité de fixer le barème des cotisations 2020 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte les tarifs des cotisations applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 suivants :

- Membres Souscripteurs (Actifs)	:	18,50 €
- Membres Bienfaiteurs	:	36,00 €
- Membres Donateurs	:	67,00 €
- Membres Perpétuels	:	268,00 €

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé